



COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 23 JANVIER 2021

Présents :

MMes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Jérémie LETERTRE. Thomas BAZIN. Freddy LAROCHE. Raphaël POTDEVIN. Yannick NOÉ.

Absents :

Laëtitia AUDIN. Gaël BAZIN. Valérie Peuchet.
Fleur COUSSANTIEN : pouvoir à Sandrine MONCHET.
Anthony MANGENEY : pouvoir à Jérôme HANOTAUX.

Secrétaire de séance : Sandrine MONCHET – Début de séance à 10h10.

Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

Présentation provisoire des comptes 2020

Le compte administratif, compte de gestion et budget primitif (BP) seront présentés au prochain conseil mais nous avons déjà un chiffrage presque définitif. En fonctionnement, pour un BP2020 de 1 059 806 €, les recettes enregistrées s'élèvent à 1 071 741 € et les dépenses à 406 251 €. En investissement, pour un BP2020 de 592 071 €, les recettes enregistrées s'élèvent à 79 756 € et les dépenses à 90 150 €. Ces chiffres ne prennent pas en compte le budget annexe du lotissement Bois-Millet qui sera clos cette année. Ils confirment la persistance de la commune à dégager un excédent annuel supérieur à 100 000 €, d'où une capacité d'emprunt qu'il faudra exploiter dans la période actuelle de taux quasiment nuls. Cet excédent amène nos fonds disponibles à plus de 650 000 €. L'année 2021 sera celle des premières dépenses importantes en investissement.

Information sur les dossiers de subventions 2021

Sur les 15 dossiers enregistrés en 2020, un premier retour d'information par notre déléguée départementale (Mme Fournier) porte sur les subventions API et APV, pour un total de 53 488 € si on inclut les 15 626 € versés par la DRAC (réfection de l'orgue). Le dossier de voirie Hurtebise est retenu mais ne sera financé que sur fonds complémentaires (fin d'année ou année prochaine). Le montant ADP pour le plateau surélevé rue de Brunehamel ne sera connu que fin mai. Les subventions DETR et DSIL attribuées par la préfecture ne sont pas encore fixées...

Points complémentaires avec délibérations

Les 9 points suivants ne figuraient pas à l'ordre du jour, mais nécessitent un accord formel du conseil. Votant à l'unanimité, le conseil accepte de délibérer sur ces 9 points.

Taxes foncières Clésence (ex CIL, ex Société HLM de Saint Quentin)

Les taxes foncières concernent non pas l'immeuble Collin (elles sont directement affectées à Clésence par la DGFIP, mais les habitations de l'ancienne gendarmerie, qui relèvent de la même situation de bail emphytéotique. Elles s'élèvent à : 10 279 € (2017-18-19) + 3 533 (2020), somme dont il convient en fait de soustraire la part ordures-ménagères déjà remboursées, ce qui donne un total dû de 10 699 €. Il conviendra d'apporter un rectificatif aux montants indiqués en page 6 du journal municipal.

Votant à l'unanimité, le conseil approuve l'émission d'un titre de recette de 10 699 € et donne son accord pour que soit désormais émis un titre de recette couvrant la taxe foncière annuelle, ou que soit trouvé le moyen que cette taxe foncière soit directement notifiée à Clésence par la DGFIP et recouvrée par ses soins.

Bois-Millet : réserve foncière

La commune souhaite établir au Bois Millet une réserve foncière couvrant les parcelles ZH23, ZH22 et ZH20. Votant à l'unanimité, le conseil approuve la proposition d'échange de terrains acceptée par les propriétaires de la parcelle ZH23 (3120 m²) contre une parcelle à créer sur la parcelle communale du Pont Adam (ZR57) et de superficie 1,3 fois supérieure (4 056 m²). Frais de bornage, de mise en accès et d'acte à la charge de la commune. Cette nouvelle parcelle jouxtera, sur toute sa longueur, la parcelle ZR38.

Concernant la parcelle ZH22, il reste un des indivisaires à retrouver. Il est important que la situation se soit suffisamment clarifiée avant la prochaine visite de l'OPAL, potentiellement intéressé par une telle implantation.

Accès pôle scolaire : lancement phase suivante

Du fait d'un nombre insuffisant de places de stationnement, de la circulation de piétons et vélos sur la chaussée et en contre-sens, les abords du pôle scolaire présentent un réel danger notamment aux heures de sortie des classes. Ces travaux ne peuvent être réalisés que pendant l'été et ont été reportés depuis trop longtemps déjà.

Votant à l'unanimité, le conseil approuve le lancement des phases étude et dossiers de consultation des entreprises par le maître d'œuvre ECAA, avec un budget révisé à 270 920 € HT, afin que les travaux soient réalisés en 2021 pendant la période de congés scolaires. Le conseil demande au maire d'adresser à Monsieur le Préfet de l'Aisne et à Monsieur le Président du Conseil départemental l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées et sans que cela n'engage ces derniers.

Isolation NO Salle Mermoz

La sous-préfecture nous demande de dupliquer notre demande DETR sous forme d'un dossier DSIL. Votant à l'unanimité, le conseil approuve le dépôt d'une demande de subvention DSIL d'un montant de 21 246 € couvrant 60% des travaux (35 410 € HT).

Fresque

Les prescriptions de l'ABF et la charge des employés communaux, qui n'assureront que le démontage du bardage, conduisent à demander un devis sur la réfection totale des enduits. De même, l'artiste doit prendre en compte les exigences relatives à la peinture minérale. En absence des chiffrages ce jour, la délibération est reportée.

Accord pour remboursement APTAHR

L'APTAHR reverse à la commune 2 euros par jour et enfant inscrit à l'accueil de loisirs sans hébergement (centre aéré), soit 900 €. On rappelle que la commune met à disposition les locaux et finance leur nettoyage.

Votant à l'unanimité, le conseil accepte de percevoir cette somme.

Raphaël Potdevin fait remarquer que peu d'enfants d'Aubenton utilisent l'ALSH, en partie du fait du coût journalier, et propose que soit étudié avec l'APTAHR le principe d'une plus faible tarification. Ce sujet sera abordé au prochain conseil.

Accord pour lancement travaux routiers couverts par dossiers APV et ADP

Votant à l'unanimité, le conseil approuve le lancement des travaux confiés à l'ADICA en maîtrise d'œuvre : plateau surélevé, voies communales VC27 et VC33.

Pour le plateau surélevé de la rue de Brunehamel, ce projet préserve de manière certaine la sécurité des habitants et servira d'expérimentation pour l'acceptabilité d'autres implantations à Aubenton (rues de Logny, rue Émile Fontaine, rue du Dr. Josso, rue du Dr. Schlienger...).

Votant à l'unanimité, le conseil demande au maire d'adresser à Monsieur le Préfet de l'Aisne et à Monsieur le Président du Conseil départemental l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées et sans que cela n'engage ces derniers.

Accord pour acceptation d'un don

Votant à l'unanimité, le conseil accepte la proposition de Bernard Gréhan que la somme de 1 216,22 euros, payée directement par ses soins pour financer l'achat des cadeaux de Noël aux enfants auprès du site *auchan.fr*, soit considéré comme un don de sa part à la commune.

(2 commandes et 1 remboursement partiel pour livraison incomplète : 1 017,30 + 249,90 – 49,98 €)

Parcours sportif : accord pour remplacer DETR par LEADER

Le programme européen et régional LEADER semble parfaitement adapté à l'attribution d'une aide européenne au projet d'établissement d'un parcours sportif et de loisirs sur le chemin des Remparts. L'aspect signalétique sera renforcé, et les coûts de mise en œuvre sont intégrés.

Votant à l'unanimité, le conseil municipal approuve le retrait du dossier DETR et le dépôt d'un dossier LEADER, avec demande d'aide LEADER de 7 314 €, pour un montant total travaux égal à 11 480 € (HT) et sachant qu'une aide API accordée s'élève à 1870 €.

Devis et prestataires Vidéoprotection

Dans notre délibération du 24 novembre, nous avons pris pour base un devis reçu de SCEE (Reims) pour un montant de 34 747 € HT. Nous avons reçu depuis l'entreprise CGL Sécurité (Saint Quentin) dont l'approche et les équipements proposés nous paraissent beaucoup plus professionnels, mais avec un montant plus élevé (43 442 € HT), nécessitant d'être revu en fonction des possibilités d'alimentation des dispositifs. En absence de ces nouveaux chiffrages ce jour, la délibération est reportée.

Acquisition d'un broyeur

Notre commune avait fait il y a plusieurs années l'acquisition d'un broyeur, dont la puissance s'est révélée insuffisante pour les travaux d'élagage. Il est inutilisé et pourrait être revendu. Une démonstration de deux modèles de broyeurs a été réalisée au stade devant les membres de la commission Travaux, avec également l'objectif de broyer les sapins des décorations de Noël. Sur ce point, la démonstration n'a pas été convaincante. Pendant celle-ci, Raphaël Potdevin a émis l'idée que d'autres acquisitions semblaient plus justifiées, par exemple nacelle et matériels divers. Le conseil ne rejette pas l'idée d'achat d'un broyeur puissant, mais à condition que soient aussi évaluées des solutions qui lui semblent plus intéressantes comme l'appel à un prestataire récupérant le broyat, le dépôt de benne (pour l'enlèvement des sapins) etc.

Acquisition d'une nacelle / Stages de formation

Une nacelle sur camion peut être prêtée par la ville d'Hirson. Il apparaît cependant que de très nombreux travaux effectués par nos employés, dans des conditions de sécurité à améliorer, justifieraient une acquisition : ravalements divers, élagage, mise en place de décorations, etc. Le remplacement des ampoules d'éclairage public, opération qui coûte très cher à la commune, pourrait alors leur être confié.

Quels modèles, quels prix ? Les membres de la commission Travaux sont invités à relever les offres qui leur semblent pertinentes pour présentation au prochain conseil.

Le stage de formation (obligatoire) pourra être fait à Hirson.

Budget scolaire

Hormis les salaires des enseignantes, et les dotations ministérielles spécifiques, tous les coûts relatifs au groupe scolaire sont à la charge de la commune.

Votant à l'unanimité, le conseil reconduit le budget de 1000 euros par classe pour les achats de fournitures et il accepte une demande d'un budget « direction » de 150 euros pour fournitures supplémentaires relatives à l'administration et petit équipement de l'ensemble du groupe scolaire. On y inclut le coût des affranchissements, des piles équipant les matériels informatiques ou autres (sauf piles des équipements de téléphonie, de détection et d'alarme) ce qui simplifiera le fonctionnement.

Mise à disposition APTAHR salle Mennessier

Dans le cadre d'une opération de type périscolaire (le mardi après l'école et le mercredi matin), l'APTAHR propose une formation à la conception de films d'animation. Le thème sera celui des fables

de La Fontaine. Nettoyage des salles et protocole sanitaire pris en charge par l'APTAHR. Ouverture d'un poste des toilettes WC extérieurs du Jeu de Paume.

Votant à l'unanimité, le conseil accepte cette mise à disposition. Un jeu de clés (entrée principale et salle) sera confié à l'APTAHR pour la durée de l'opération.

Aménagements salle Mennessier

Cette salle et la salle supérieure constitueront un très bel espace multimédia et point France-Service ... à condition d'être dotée de toilettes convenables. Il n'existe qu'un point d'eau, destiné au nettoyage. Le conseil est d'avis de faire intervenir le SPANC pour évaluer les travaux nécessaires à une mise en conformité de l'ensemble de ce bâtiment (11 et 11bis rue du Dr. Schlienger) ainsi que les toilettes publiques du Jeu de Paume.

Aménagements mairie

Les toilettes intérieures sont en cours de rénovation par les employés municipaux. La commission Travaux examinera comment reconstruire les anciennes toilettes extérieures pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Plancher supérieur nef de l'église

La réalisation d'un plancher technique couvrant les poutres transversales de la nef de l'église répond à un quadruple objectif :

- Permettre à l'architecte en charge du diagnostic d'accéder en tout point sans danger
- Protéger le plafond polychrome de 1685
- Protéger l'orgue des poussières passant dans les interstices du plafond
- Permettre une visite de la nef lors de la visite du clocher.

Votant à l'unanimité, le conseil valide la réalisation du plancher technique et de la passerelle d'accès avec garde-corps, pour un montant de 15 805,50 €, sous réserve que les travaux soient terminés à la fin mars.

Achat du chapiteau

Le conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur ce point non inscrit. Pour tenir compte des délais, il est décidé de passer commande dès à présent du chapiteau et de son plancher. Sylvain Allonsius devra au préalable s'assurer que le volume de stockage est disponible.

Organisation médicale

L'information sur l'organisation avec la maison médicale de Signy-le-Petit a fait l'objet d'un article dans Le Courrier, et nous remercions le personnel soignant et aidant de la Maison Bernard Noé (ADMR aidants et soignants, infirmières et kinés) de contribuer à transmettre celle-ci aux intéressés.

Diffusion du journal municipal

Le journal *Inf'Aubenton* de janvier 2021 est diffusé ce weekend (selon conditions météo) par les conseillers.

Questions diverses

- Freddy Laroche soulève la question du stationnement d'un PL sur le Jeu de Paume. Il semble qu'il s'agit là d'un arrangement provisoire et qui n'a pas donné lieu à la moindre remarque des riverains.
- Écobuage : demande de précision et publicité des règles en vigueur (arrêté préfectoral)
- Poubelles-corbeilles publiques : indispensable de les rénover (Choix par commission Embellissement)
- Cendrier à disposer à l'entrée de la Maison Bernard Noé.
- Mise en place de bancs et tables d'extérieur dans l'espace scolaire. Un financement est proposé par l'association de parents « *Les écoliers Jean de la Fontaine* ».

La séance est levée à 12h00.